

Histoire de nostre temps.

43

deffenses faites de faire des Remonstrances cōcernans les affaires de son Estat , ils n'auoient laissé de deputer de chacune Chambre pour en faire; Sur quoy la Royne sa mere leur feroit entendre sa volonté.

La Royne ayant pris la parole, & reîterant celle du Roy, dit: *Que c'estoit chose qui n'auoit jamais esté faicté, que le Roy leur defendoit, que si le Parlement l'entreprenoit, le Roy s'en pourroit ressouuenir. Il est (leur dit-elle) vostre concernant Roy & vostre Maistre, qui usera de son autorité si l'Estat. L'on contrevient à ses deffenses.* Ce ne pourrót estre que des gens mal affectionnez à son seruice qui entreprendront de faire contre sa volonté. A quoy Monsieur le premier President fit respōse, *Qu'il en aduertiroit la Cour de Parlement.*

A cause des Festes de Pasques Monsieur le premier President ne peut faire le rapport au Parlement de tout ce que dessus que le 29.d'Auril. Mais son rapport ouy , & mis en delibération ce qui estoit besoin de faire, il fut arresté au Parlement, que suyuant la precedente delibération Messieurs des Chambres des Enquestes apporteroient leurs memoires, afin d'estre veuz par Messieurs les Presidens & aucun des Conseillers de la grand' Chambre, pour dresser les Remonstrances que la Cour auoit ordonné estre faictes.

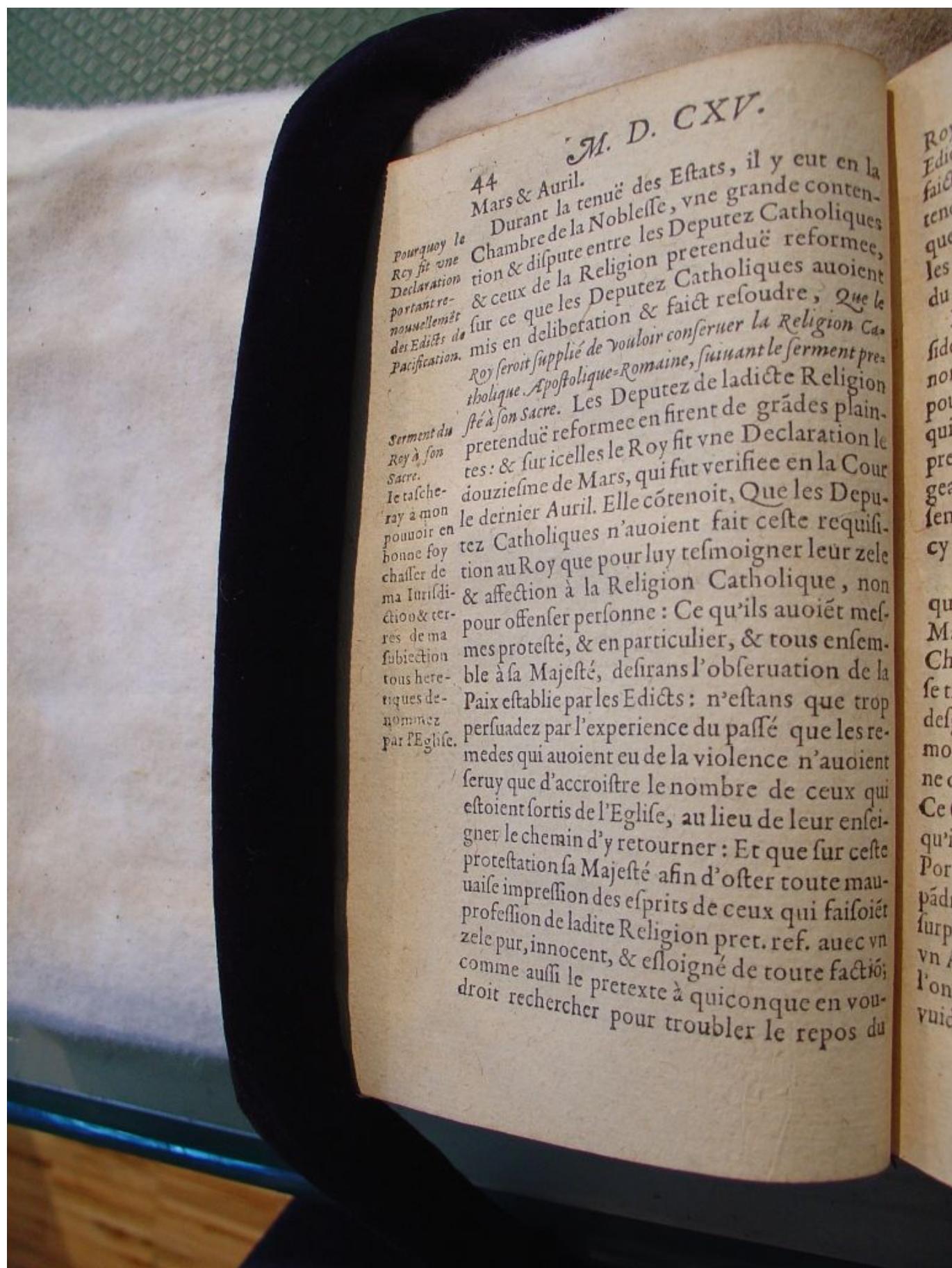
Pource que ces Remonstrances ne furent si tost dressées,& qu'elles ne furent présentées au Roy que le 22.de May, nous mettrōs icy quelques particularitez qui se passerent és mois de

Il est arrêté au Parlement que les Chambres des Enquestes apporteroient leurs memoires, afin d'estre veuz par Messieurs les Presidens & aucun des Conseillers de la grand' Chambre, pour dresser les Remonstrances que la Cour auoit ordonné estre faictes.

ne d'Auril,
raport de
s les Chā-
té, les Gens
tiser à faire
au Roy ce

is en deli-
ontenter le
partir de la
es Remon-
Deputeroit
es que des
Chambre,
s les Presi-
ces qui se
par escrit.
il, le Roy
-robbe, &
s Messieurs
ander de le
tre heures
la Grand
nts des En-
acune Chā-
ous trouuer

conduits au
ne sa mette
Chancelier
oit mandez
nobstant la



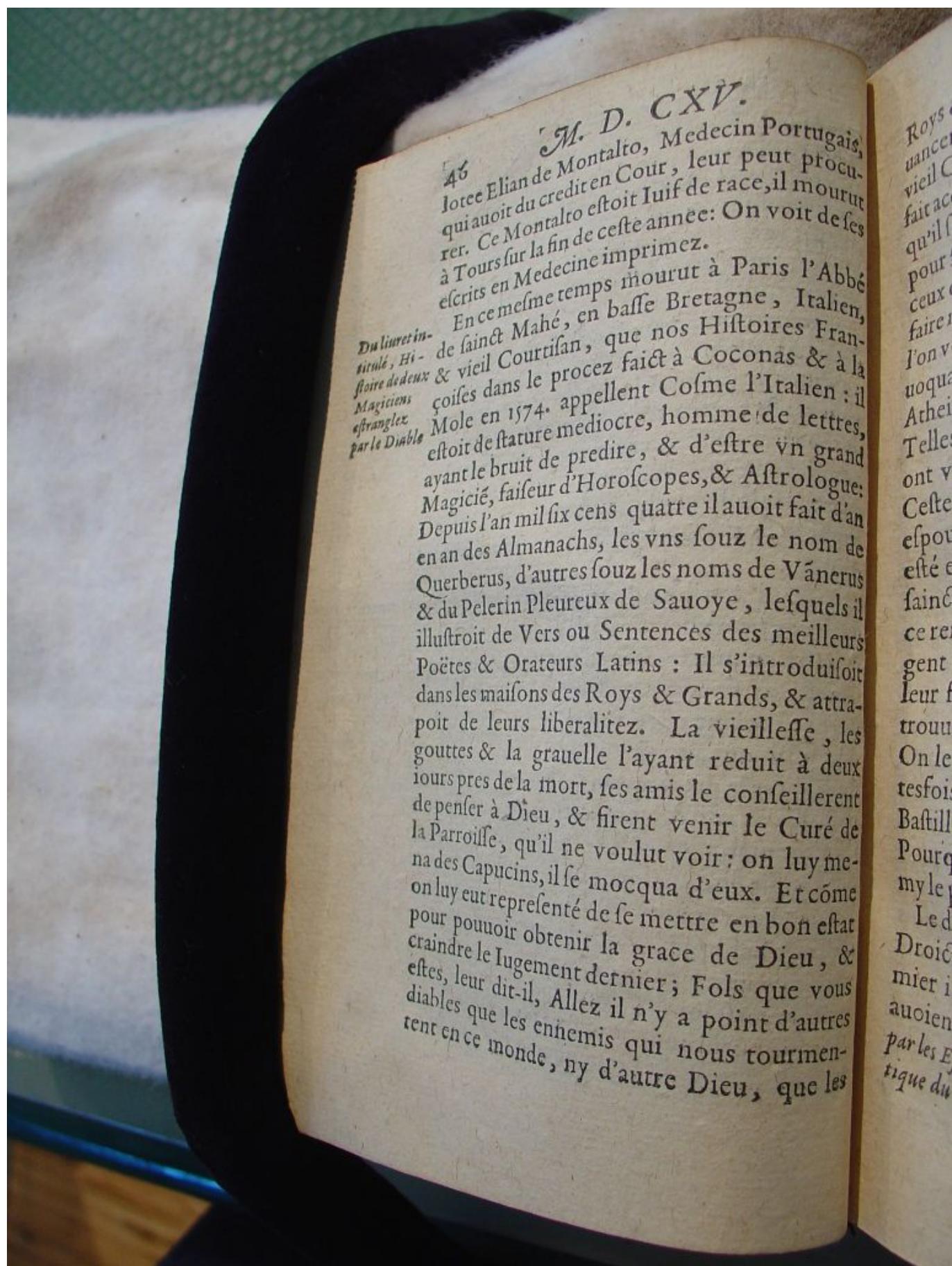
Histoire de nostre temps.

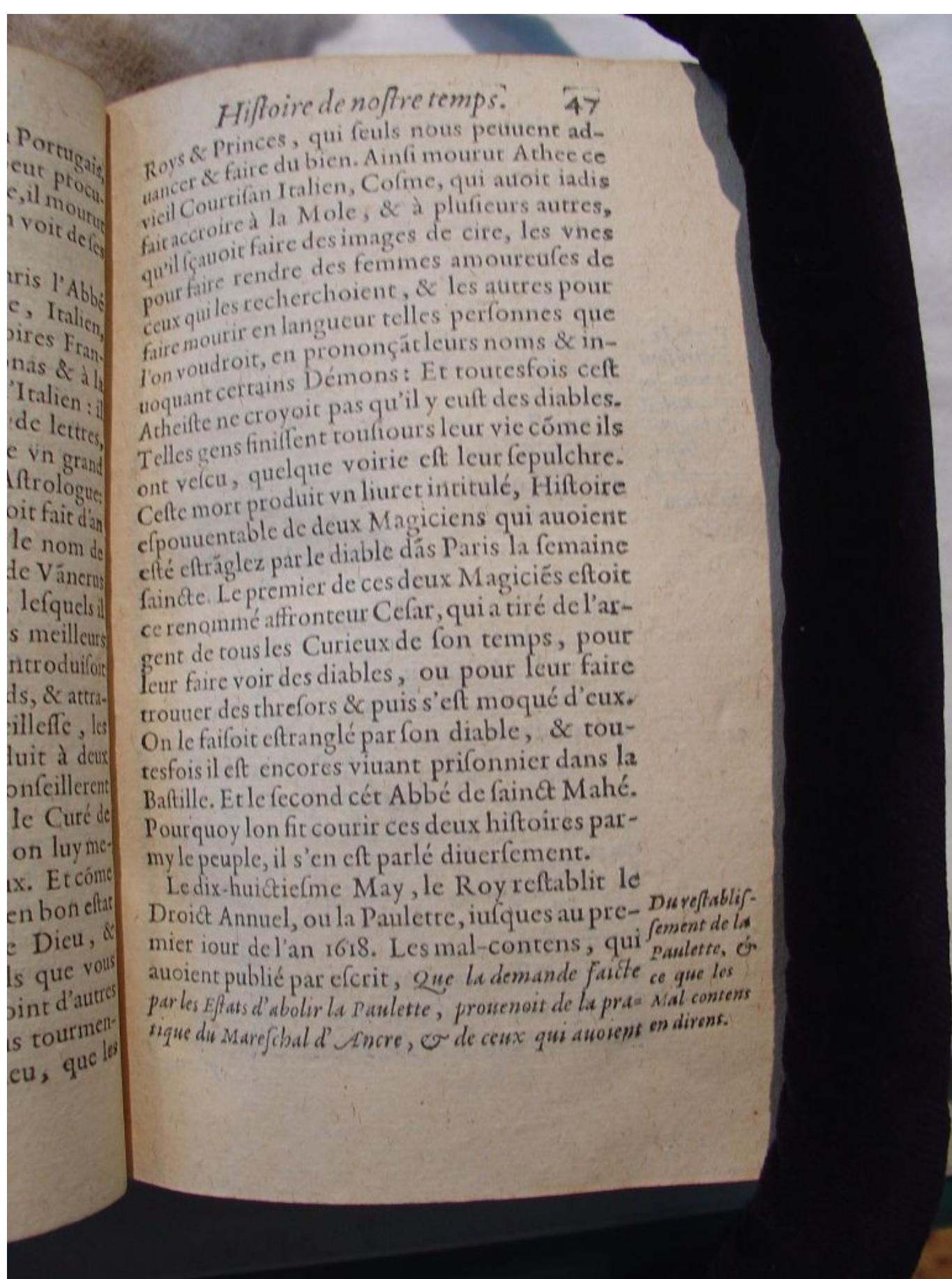
45

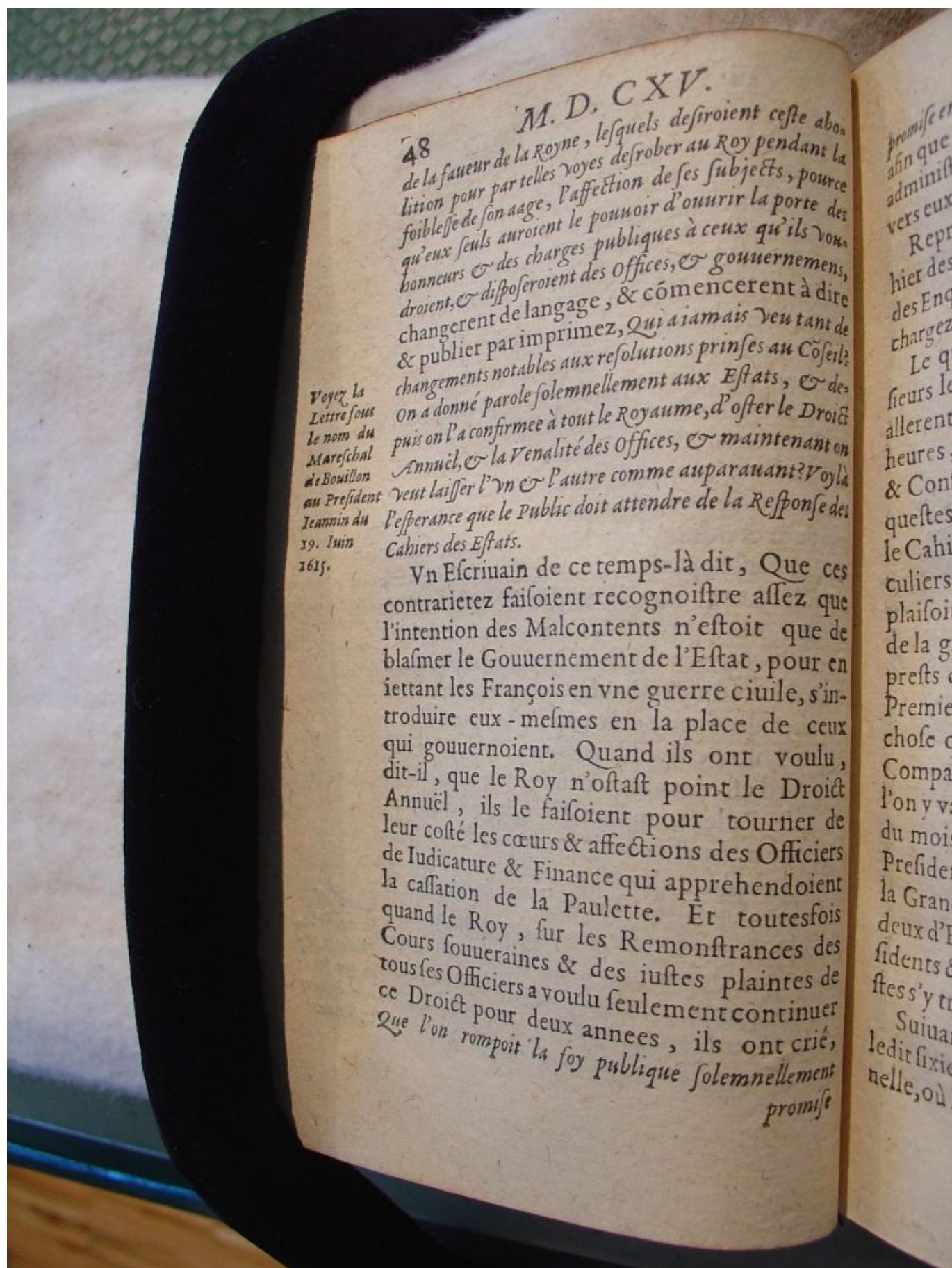
Royaume, Declaroit & vouloit que tous les
Edicts, Declarations, & Articles particuliers
faictz en faueur de ceux de ladite Religion pre-
tendue reformee, tant par le feu Roy son pere,
que par luy, fussent gardez inuiolablement: &
les contreuenans punis comme perturbateurs
du repos public.

Les Agents de ceux de ceste Religion qui re-
sident en Cour, ayans supplié le Roy de leur
nommer le lieu où se tiendroit l'Assemblee Assemblee
de ceux de la
Religion
pret.reformee
pour y estre esleu de nouveaux Agents, Ce indicté à
qui se fait de trois ans en trois ans, Ils eurent Gergeau.
premierement Breuet pour s'assembler à Ger-
geau: Mais depuis le lieu fut changé, & l'As-
semblee se tint à Grenoble, comme il sera dit
cy apres.

Le 23. d'Auril, par Lettres patentes du Roy, Commanda-
ment à tous
qui furent veriffiees en Parlement le 10. May, sa Iuifs & au-
Majesté en imitât ses predecesseurs Roys tres- tres faisans
Chrestiens, fit commandement à tous Iuifs qui profession &
se trouueroient estre venus en son Royaume, exercice du
desguisez ou autrement, de vuidre dans vn Iudaïsme de
mois apres la publication de ses Lettres, sur pei- vuidre de la
ne de la vie, & de confiscation de leurs biens. France.
Ce Commandement fut renouuellé, sur l'aduis
qu'il y eut que quelques Iuifs yssus de ceux de
Portugal & venus de Holande se vouloiet ref-
pâdre & habituer à Paris: mesmes il y en eut de
surpris en vne maison qui auoiét fait preparer
vn Agneau selon la Pasque Iudaïque, lesquels
l'on meit prisonniers; & leur fut enjoicte de
vuidre le Royaume: quelque faueur que Pki-







Histoire de nostre temps.

49

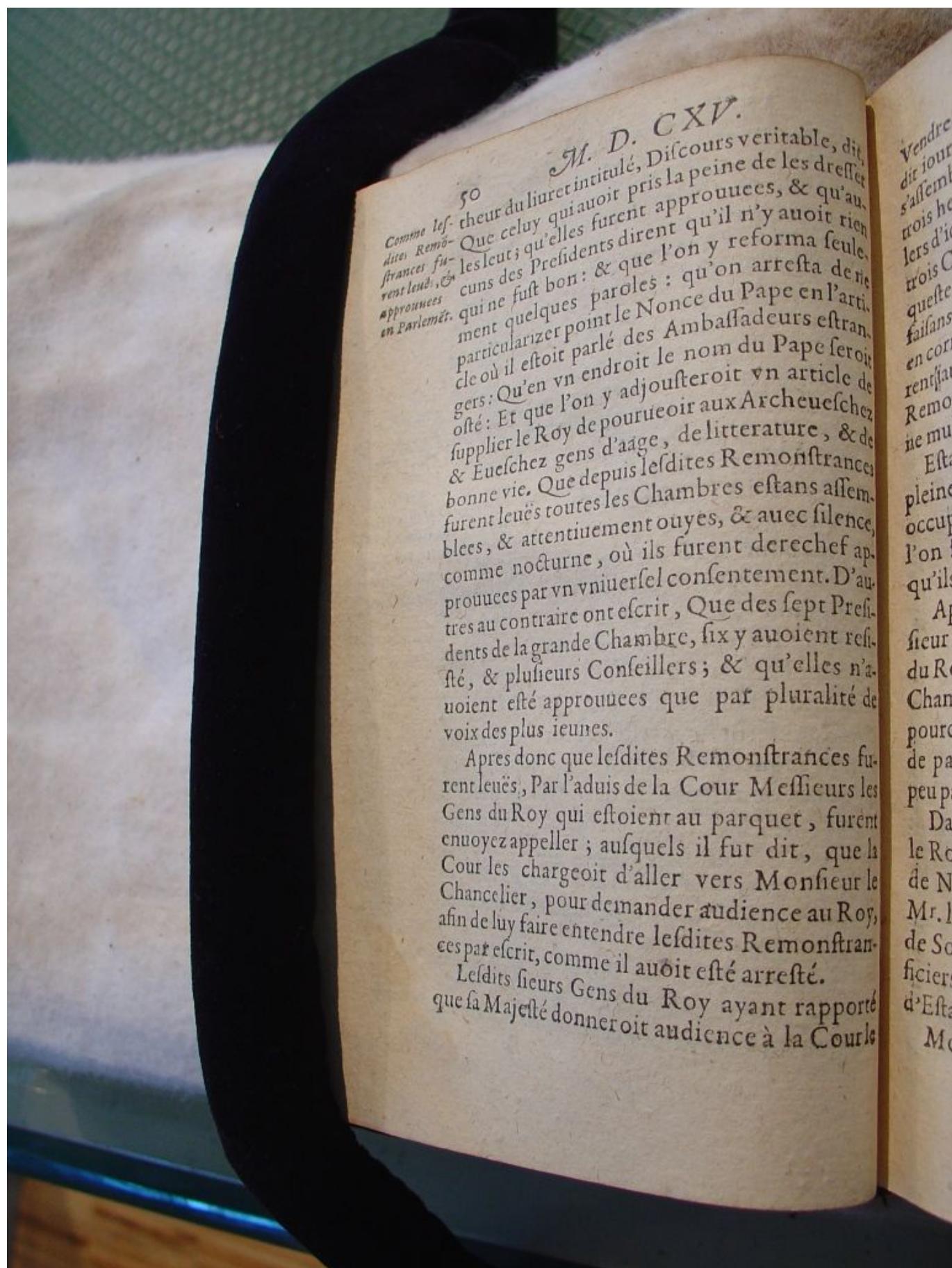
promise en l'Assemblee des Estats; pourquoi cela? afin que tout le peuple print en haine ceux qui administroient l'Estat, & tournast son affection vers eux qui en desiroient manier le timon.

Reprenez le fil du discours touchant le Cahier des Remonstrances au Roy que Messieurs des Enquestes du Parlement de Paris s'estoient chargez de dresser.

Le quatriesme iour de May, deux de Messieurs les Conseillers des Enquestes Deutez, allerent en la grande Chambre sur les neuf heures, pour aduertir Messieurs les Presidents & Conseillers d'icelle; que Messieurs des Enquestes auoient dressé les Remonstrances, ou le Cahier general de tous les memoires particuliers pour presenter au Roy: que s'il leur plaisiroit de deputer quelques-vns de Messieurs de la grand'-Chambre pour les voir, ils estoient prests de les leur communiquer. Monsieur le Premier President leur fit responce, que c'estoit chose qu'il failloit faire selon l'intention de la Compagnie: Et fut arresté à l'heure mesme que l'on y vacqueroit le Samedy ensuivant, sixiesme du mois, de releuee, & que Messieurs les sept Presidents, six Conseillers des plus anciens de la Grand'-Chambre, scauoir quatre laics, & deux d'Eglise; Avec douze de Messieurs les Presidents & Conseillers des Enquestes & Reques-
Continuation
de ce qui se
passa au par-
lement sur
l'arresté de
dresser des
Remonstran-
ces par écrit
pour presen-
ter au Roy.

Suiuant cest arresté, ils s'assemblerent tous ledit sixiesme May dans la Chambre de la Tournelle, où les Remonstrances furent leuës. L'Au-

D



Histoire de nostre temps.

51

Vendredy prochain 22. dudit mois de May, Le-
dit iour sur les deux heures de releuee la Cour
s'assemble dans la grand'-Chambre : & sur les
trois heures, six Presidents & douze Conseil-
lers d'icelle grand'-Chambre , vn President &
trois Conseillers de chacune Chambre des En-
questes & Reuestes, avecles Gés du Roy, tous
faisans nombre d'enuiron quarante, móterent
en corroces dans la Cour du Palais, & de là alle-
rent au Louire pour presenter au Roy lesdites
Remonstrances par escrit. Ils furent suiuis d'v-
ne multitude de peuple.

*Le Parlement
va au Louire
presenter aux
Roy ses Re-
monstrances
par escrit.*

Estans arriuez au Louire, où la Cour estoit
pleine de monde, & les montees & fenestres
occupées, ils furent conduits en la salle basse où
l'on fait reposer les Ambassadeurs auparauant
qu'ils se presentent au Roy pour auoir audiéce.

Apres y auoir attendu vne demie heure, le
Sieur de Vitry Capitaine des Gardes du corps
du Roy, les vint trouuer, & les conduit en la
Chambre du Conseil , par la petite montee,
pource qu'il y auoit vne telle quantité de mon-
de par la grande, que mal-aisément on y eust
peu passer.

Dans ladite Chambre du Conseil estoient,
le Roy & la Royne, assitez des Ducs de Guyse,
de Neuers, de Vendosme , & d'Espernon, de
Mr. le Chancelier , des Mareschaux d'Ancre &
de Souuré; & plusieurs autres Seigneurs & Of-
ficiers de la Coutonne , & autres du Conseil
d'Estat.

Monsieur le Premier President ayant salué

Dij

